



*ASSOCIATION INTERNATIONALE
DES PROFESSEURS ET MAÎTRES DE CONFÉRENCES DES UNIVERSITÉS
Organisation Non Gouvernementale partenaire officiel de l'UNESCO et en statut consultatif général de l'ONU*

212^{ème} Conseil Exécutif de l'UNESCO

Intervention de Dr. Oleg CURBATOV, Maître de Conférences des Universités – Université Sorbonne Paris Nord
Représentant de l'IAUPL à l'UNESCO et à l'ONU-ECOSOC

Madame la Directrice Générale de l'UNESCO,
Monsieur le Président du Conseil Exécutif de l'UNESCO,
Mesdames et Messieurs, Excellences,
Chères et chers Collègues universitaires,

La Journée mondiale des enseignants, qui a été célébrée la semaine dernière du 04 au 08 octobre 2021, a rendu hommage au dévouement et aux missions exceptionnelles des enseignants pendant la période Covid.

Les enseignants ont été en première ligne pour assurer la continuité pédagogique, malgré la fermeture des Universités et pour transmettre les connaissances aux étudiants de différents cycles de formations. Leur rôle a été reconnu par l'UNESCO en mettant l'enseignant au centre de la reprise de l'éducation et en reconnaissant leurs contributions.

Concernant la reprise mondiale des formations, l'Association Internationale des Professeurs et Maîtres de Conférences des Universités (IAUPL) soutient le principe de libre choix par l'enseignant de la méthode d'enseignement, qui est une condition de la liberté académique. L'IAUPL dénonce, en outre, les tentatives d'imposer le 'distanciel ou hybride' comme modalité pérenne d'enseignement en dehors du contexte d'urgence sanitaire post-covid.

Sans une prise en compte des considérations éthiques vis-à-vis du statut de l'universitaire et du respect de ses libertés fondamentales, la pérennité des enseignements en "distanciel ou hybride" ne pourra qu'aggraver les conditions d'apprentissage et menacer le statut des enseignants.

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

L'IAUPL a observé pendant la pandémie Covid qu'un pays en Afrique a proposé une réforme, visant à modifier le statut des universitaires. Certains pays plus développés et leurs institutions académiques, ont proposé de revoir, avec l'arrivée de nouvelles pratiques pédagogiques, le régime juridique et statutaires des universitaires, en mettant sur le premier plan les intérêts économiques.

L'IAUPL dénonce toutes les tentatives de modification du régime statutaire inscrit dans la *Recommandation UNESCO 1997 concernant le personnel enseignant de l'enseignement supérieur* et l'instrumentalisation des acquis des enseignants concernant l'usage des technologies numériques dans un but économique. L'IAUPL alerte le Comité sur les Conventions et Recommandations de l'UNESCO de ces faits.

Cette observation est également proposée par l'IAUPL dans le cadre des travaux de la 212^{ème} session du Conseil Exécutif de l'UNESCO et concerne le point 12 de l'ordre du jour « *Stratégie de l'UNESCO sur l'innovation technologique dans l'éducation 2022-2025* ». Dans le cadre de ses missions principales, l'UNESCO devrait défendre le statut de l'enseignant, l'accès universel à l'information et favoriser une culture de l'innovation dans l'éducation, fondée sur le statut de l'enseignant et la liberté d'expression, gage de la qualité de la formation.

Mesdames, Messieurs,

L'IAUPL se félicite de l'attribution du Prix Nobel de la Paix 2021 à deux journalistes « *pour leur combat courageux pour la liberté d'expression... où la démocratie et la liberté de la presse sont confrontées à des conditions de plus en plus défavorables* ».

Dans ce contexte, une telle récompense redonne confiance dans la liberté d'expression, comme partie de la liberté académique, et plus généralement, à la protection des libertés humaines fondées sur les Droits de l'Homme, telles qu'elles ont été proposées par le Professeur René Cassin, Prix Nobel de la Paix 1968 et membre cofondateur de l'IAUPL.

A ce titre, le Secteur de l'Éducation et le Secteur de la Communication et de l'Information de l'UNESCO doivent mener des efforts conjoints pour intégrer la liberté d'expression et la liberté académique dans les processus intersectoriels concernant « Les Futurs de l'Éducation ».

Comme exemple d'une telle pratique, L'IAUPL se félicite de la proposition des États-membres d'inscrire la liberté académique dans le paragraphe 112 du projet de la Recommandation sur l'Éthique de l'Intelligence Artificielle, et plus particulièrement au sein du domaine stratégique « Communication et Information ».

L'enseignement supérieur est présenté comme partie intégrante de l'objectif du développement durable ODD 4 « Éducation de qualité » qui garantit l'accès équitable à un enseignement universitaire, la défense de la liberté académique et des statuts des enseignants pour la « Paix, Justice et Institutions efficaces » de l'ODD 16.

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'Agenda 2030, l'Association Internationale des Professeurs et Maîtres de Conférences des Universités (IAUPL), souhaite réaffirmer son engagement pour les Programmes de l'UNESCO.

Je vous remercie de votre attention.

**Association Internationale des Professeurs et Maîtres de Conférences des Universités
IAUPL**

1, rue Guy de la Brosse, 75005 Paris, France
www.iaupl.org courriel : oleg.curbatov@univ-paris13.fr